

France Vétérinaire International (FVI) est une structure opérationnelle qui se caractérise par un réseau fédéré d'experts doté de compétences professionnelles reconnues.

Créé en 2003 par le Ministre chargé de l'agriculture, France Vétérinaire International (FVI) est un groupement d'intérêt public dont le rôle est de coordonner les activités internationales de la France dans le domaine de l'appui vétérinaire (santé et protection animales; sécurité sanitaire des aliments). FVI a pour objectif d'assurer la coordination de l'offre française de formation et de coopération technique dans ces domaines.

FVI a pour missions principales de :

- ◆ conduire des actions de promotion (offre de formation et capacités d'expertise, individuelles et collectives, des membres)
- ◆ favoriser la mise en œuvre par les membres, individuellement ou collectivement, d'actions de formation (accueil de stagiaires, modules de formation spécifiques adaptés à la demande étrangère)
- ◆ collecter et diffuser auprès des membres les appels d'offre et demandes de toute nature relatifs à des prestations en matière d'administration, d'enseignement et de recherche, et favoriser la production par les membres, individuellement ou collectivement, de réponses cohérentes et concertées, adaptées aux besoins exprimés
- ◆ développer des partenariats avec les principaux acteurs de la coopération.

FVI a en outre une double vocation de fonction « réseau », d'une part puisque FVI se présente, en interne, vis-à-vis de ses membres, comme un espace collectif d'échange et d'information, et de fonction « portail » d'autre part où FVI vise à constituer, en externe, vis-à-vis de ses clients un véritable pôle de compétence national français dans le secteur concerné, permettant de centraliser et d'orienter les demandes et le cas échéant, d'y répondre en proposant l'expertise de ses membres.

Dès lors que l'expertise proposée par FVI est retenue par le demandeur, FVI est en capacité d'assurer l'organisation logistique, administrative et financière du programme concerné.

FVI comprend des membres aux compétences multiples et complémentaires, réunissant des structures publiques (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, Écoles Nationales Vétérinaires, École Nationale des Services Vétérinaires, Institut National de formation des techniciens du MAAPRAT, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES, ex AFSSA), Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses et des structures privées (ONG Agronomes et Vétérinaires sans frontières, Coopération vétérinaire privée française à l'international, l'Institut de l'Élevage et le Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et Réactif).

Antenne de Paris :

c/o CGAAER
251 rue de Vaugirard - 75732 Paris Cedex 15
Tél. +33 (0)1 49 55 60 94 - Fax. +33 (0)1 49 55 81 69

Siège :

c/o ENSV-VetAgro Sup
1 avenue Bourgelat - 69280 Marcy-l'Étoile
Tél. +33 (0)4 78 87 25 45 - Fax. +33 (0)4 78 87 25 48

Antenne de Montpellier :

c.o Cirad TA A-15/B
Campus international de Baillarguet - 34398 Montpellier Cedex
5
Tél. +33 (0)4 67 59 37 27 - Fax. +33 (0)4 67 59 37 97

e-mail : fvi@agriculture.gouv.fr